



Rôles du responsable de salle

Son rôle :

- l'accueil
- fait remplir les feuilles de matchs par les capitaines et responsables d'équipes
- vérifie date, discipline, catégorie, score, signatures des capitaines (surtout en cas de réclamation)
- vérifie le rangement du matériel
- veille à la propreté des lieux
- ferme l'installation si besoin

Le responsable de salle est :

- l'**interlocuteur** du directeur de l'U.S.S.P sur le site dont il a la responsabilité. A ce titre, il participe à la **réunion de coordination** avec le Directeur de l'USSP, sur l'installation sportive et à l'heure indiquée sur sa convocation.
- **responsable de la transmission des documents** : il récupère lors de la réunion de coordination le dossier technique de la journée constitué des programmes des matchs, des feuilles de match, des jeunes officiels présents, des règlements sportifs et de la déclaration d'accident.
- **responsable de la remise des récompenses** : afin de procéder à une remise de récompenses dans de bonnes conditions, celles-ci sont remises dès la fin de chaque finale.
Les récompenses sont préparées et réparties à l'avance. Une petite cérémonie protocolaire est organisée afin de valoriser ce moment.

Durant la compétition, son rôle est de :

- **Regrouper et faire le point**, avec les professeurs concernés des équipes présentes pour n'oublier personne en cas de transport sur les installations sportives éloignées ou avant le début de la compétition. Attention à ne pas oublier les jeunes officiels et arbitres.
- **Vérifier** les licences ou la fiche d'engagement (en district)
- **Faire le point** avec les responsables d'équipe sur les règlements de l'USSP, sur les durées de matchs (tournois - championnats) pour éviter des interprétations personnelles.
- **Assurer** le tirage au sort s'il y a lieu
- **Vérifier** l'ordre des matchs puis leur bon déroulement
- **Faire respecter** les horaires prévisionnels
- En concertations avec les responsables d'équipes, **désigner** les arbitres et officiels des rencontres
- **Récupérer** les feuilles de match et les résultats pour les transmettre à l'USSP
- S'assurer, avec tous les participants, de l'**état de propreté** de la salle après la manifestation
- **Prendre les décisions** en cas de litige en consultant le règlement de l'USSP.
- **Convoquer la commission de discipline d'urgence** en prenant contact avec le Directeur de l'USSP ou son représentant.

Résultats à transmettre au délégué de district le soir même de la compétition

Tenue officielle :

Lors des Finales, les professeurs portent les tee-shirts offerts par l'USSP.

Les jeunes officiels doivent également porter le tee-shirt « jeune officiel » de l'USSP

Les Joueurs portent la chasuble d'AS

Commission de discipline (RI art 22-23-24): Elle se réunit après la compétition sous l'autorité du Président de l'USSP (art.23) en cas de problèmes, de surclassements, élèves non licenciés, d'équipiers appartenant à plusieurs équipes, de tentatives de tricheries diverses.

Commission de discipline d'urgence (art.24) : elle peut être convoquée durant la manifestation, composée du directeur de la manifestation, du responsable de salle et d'un professeur référent USSP pour écouter les protagonistes et prendre une décision dans l'instant. sans appel.